



Welcome

Bienvenue au sein de la Fondation Alia

C'est toujours un très grand plaisir que d'accueillir un nouveau collaborateur au sein de la Fondation. Cette structure est désormais aussi la vôtre !

Nous vous invitons à lire ce livret. Il vous apportera un premier niveau de réponses sur les questions les plus courantes. Après sa lecture, s'il vous reste des interrogations, votre responsable ainsi que tous les collaborateurs seront là pour vous accompagner.

Historiquement, notre organisation repose sur la confiance accordée naturellement à l'ensemble des collaborateurs.

Notre ambition : La satisfaction collaborateurs et bénéficiaires au sens large.

Nous nous consacrons entièrement à répondre à leurs attentes d'aujourd'hui et leurs besoins de demain.

Nos valeurs

- **Le Respect** : Nous portons un intérêt à la dignité et à la considération de chacun.
- **La Confiance** : Nous valorisons l'enrichissement de la personne à travers le partage et la coopération.
- **La passion** : Nous sommes impliqués et engagés dans notre travail.

Nous comptons sur vous pour partager ces valeurs et vous souhaitons un épanouissement professionnel et personnel.

La Direction des Ressources Humaines

Mot du Directeur Général

Ainsi que vous le noterez au travers de ce livret, la Fondation ALIA s'est construite au fil du temps grâce à des rencontres :

- D'institutions publiques et privées qui ont rejoint la Fondation en leur confiant la gestion d'établissements et Services
- **Mais surtout d'hommes et de femmes** animés par une volonté de servir dans la bienveillance et le souci d'engagement.

Tous les « étages » de la Fondation sont ainsi **de « la même veine »** :

- Le conseil d'administration constitué de personnalités de différents horizons unies par la volonté de porter les valeurs de solidarité inscrites dans les statuts de la Fondation.
- La communauté humaine que représente l'ensemble des établissements et services.

Vous en faites désormais partie ! Soyez en remerciés !

Frédéric LEYRET

Les valeurs de la Fondation pour les soins

- Le respect de la personne, de ses choix et convictions, de son intimité et de ses droits,
- La solidarité par le choix d'être à but non lucratif et de favoriser l'accueil de tous sans discrimination,
- La qualité de la prise en charge, de l'accompagnement et l'écoute des patients et leur entourage,
- La proximité en choisissant de répondre aux besoins des autres structures de soins et de la population du secteur.

TABLE DES MATIÈRES

LA FONDATION

<i>Historique</i>	6
<i>Nos spécialités</i>	8
<i>Organisation interne</i>	19
<i>Politique de bienveillance</i>	21

PRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS

ORGANISATION DE LA FONDATION

<i>Charte qualité</i>	35
<i>Horaires & planning</i>	36
<i>Congés</i>	37
<i>Absences & retards</i>	38
<i>Secret professionnel</i>	38
<i>Accident du travail</i>	39
<i>Rémunération</i>	39
<i>La formation professionnelle</i>	40

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

<i>Les consignes de sécurité</i>	42
<i>La formation incendie</i>	42
<i>Tabac, boissons alcoolisées et substances illicites</i>	42
<i>Usage du téléphone</i>	42

VIE PRATIQUE

<i>Complément santé et prévoyance</i>	44
<i>La Commission Médicale d'Établissement (CME)</i>	44
<i>Représentation du personnel - CSE</i>	45
<i>Action au logement</i>	46
<i>Restauration</i>	47
<i>Vestiaires & tenues vestimentaires</i>	47

LE SAVOIR-ÊTRE

LA MUTUELLE ET L'AIDE AU TRANSPORT

Présentation de la Fondation

Historique

L'histoire de la Fondation commence en 1922 avec au départ, la création de l'Association Philanthropique des Villages Sanatorium de Haute Altitude reconnue d'utilité publique le 07 décembre 1923.

Grâce à de nombreux dons de donateurs publics et privés, plusieurs sanatoriums ont pu ouvrir leurs portes entre 1926 et 1937 sur le plateau d'Assy.

1926 : Praz-Coutant (170 lits).

1932 : Le Roc des Fiz réservé aux enfants (165 lits).

1933 : Guébriant réservé aux femmes (178 lits).

1937 : Martel de Janville réservé aux officiers et sous-officiers de l'armée (172 lits).

Ils avaient pour mission première de prendre en charge les patients atteints de la tuberculose et ont été actifs jusque dans les années 70. Grâce aux progrès scientifiques et à la politique généralisée de santé publique de vaccination, la maladie s'est progressivement éteinte et l'association s'est donnée pour mission de combattre un nouveau fléau : le cancer. Les sanatoriums ont donc été soit fermés, soit reconvertis.

1971 : Vente du sanatorium de Guébriant au Département du Val de Marne et reconversion de Praz-Coutant (hémato-cancérologie).

En **1977**, l'Association adhère au service public hospitalier qui devient par décret du 25 Mars 1992, la Fondation des Villages de Santé et d'Hospitalisation en Altitude gardant ainsi le sigle d'origine V.S.H.A.

1981 : Reconversion de Martel de Janville (centre de soins de suite et de réadaptation).

En **1996**, afin de répondre aux besoins de santé publique et au vieillissement progressif de la population, est inauguré le centre de gériatrie médicalisé du Val d'Arve à Sallanches.

En **2006**, Martel de Janville se rapproche des bassins de population et s'installe sur la municipalité de Bonneville.

De **2018 à 2020**, la Fondation s'agrandit avec l'entrée de nouveaux établissements et services :

- L'EAM "La Maisonnée du Lac" à St-Jorioz (2018),
- L'EHPAD Maurice Perrier au Chatelard (2018),
- Le SSIAD du cœur des Bauges au Chatelard (2018),
- L'EHPAD "Les Cyclamens" à Magland (2020),
- Le SAAD de Magland (2020),
- Les MECS de Châtillon s/ Cluses et Passy (2020),
- L'IFAS à Bonneville (2020).

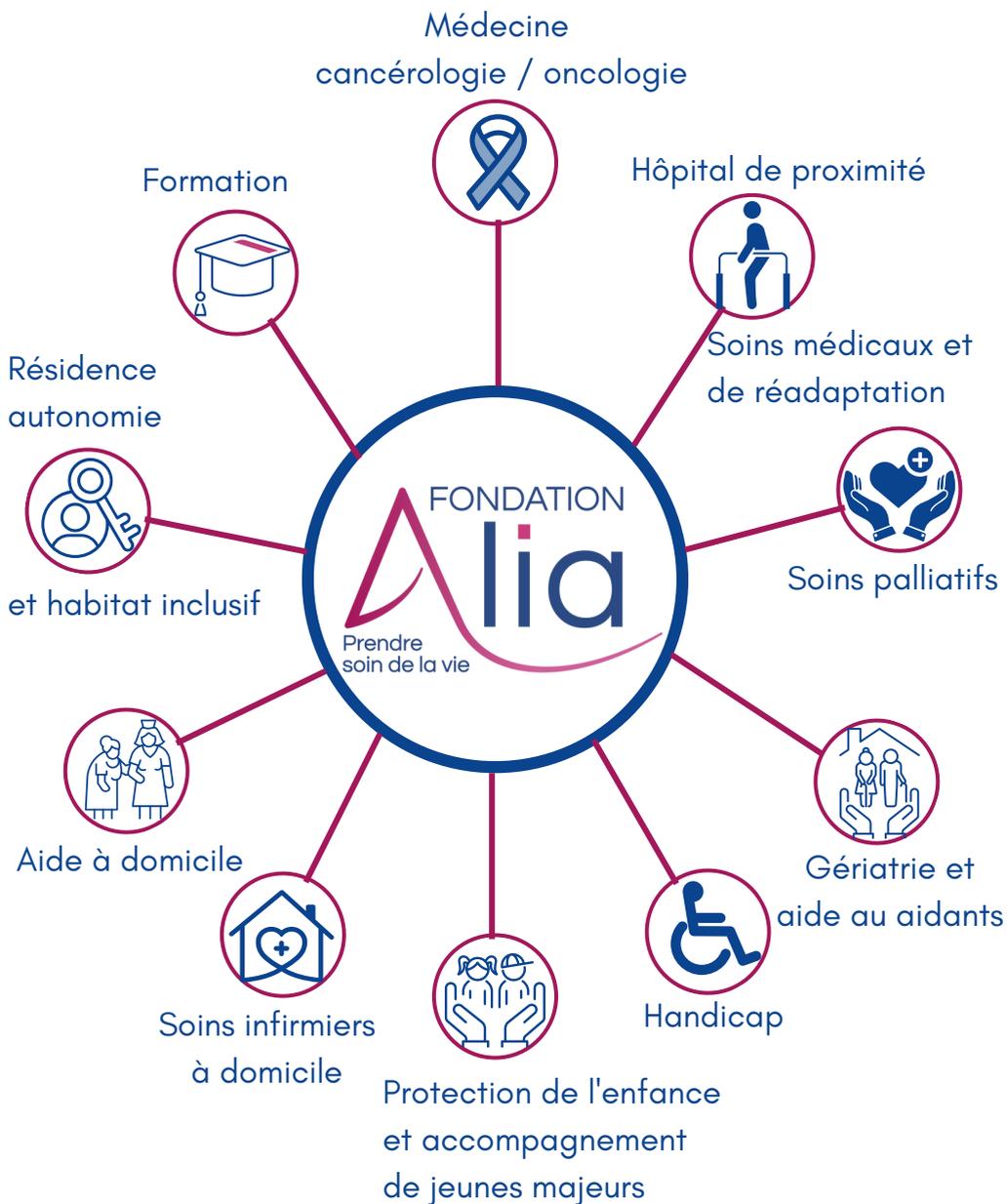
En **2021**, La Fondation des V.S.H.A change de nom et devient **La Fondation Alia**.

De **2022 à 2024** l'évolution de la Fondation continue avec l'entrée :

- De la Résidence Autonomie "Sans Souci" à Cluses(2022),
- Du SAAD de Cluses (2022) qui fusionne avec celui de Magland pour créer le SAAD "Coeur de Vallée" en 2023,
- Des appartements diffus à destination des jeunes des MECS (2023),
- De l'EHPAD Paul Idier à Veyrier du Lac (2024)

La Fondation poursuit son histoire avec conviction au travers de divers projets : démarche qualité, participation active au plan cancer, prise en charge des suites d'accidents vasculaires cérébraux, attention et éthique vis-à-vis du grand âge ainsi qu'à toute personne en précarité sociale empêchée dans l'accès aux soins primaires à la prévention.

Nos activités



Médecine Cancérologie - Oncologie

- **La chimiothérapie** : Ce traitement médicamenteux a pour but de détruire les cellules cancéreuses à l'origine de la maladie. La nature du traitement dépend de plusieurs facteurs et peut viser plusieurs objectifs : guérir définitivement la maladie, obtenir une rémission et soulager le malade en réduisant le volume de la tumeur.
- **Dispositif d'annonce** : L'annonce d'une maladie grave constitue toujours un traumatisme pour le patient. Le dispositif d'annonce a pour objectif de permettre à la personne malade de bénéficier des meilleures conditions d'information, d'écoute et de soutien.
- **Soins de support** : Les soins de support désignent l'ensemble des soins et soutiens qui peuvent être proposés à une personne atteinte d'une pathologie cancéreuse, en parallèle des traitements spécifiques destinés à soigner sa maladie tels que, la chimiothérapie, la radiothérapie et/ou la chirurgie. Ils ont pour objectif de diminuer les conséquences de la maladie et des traitements.
- **Traitement de la douleur** : Les douleurs chroniques arrivent doucement, presque sournoisement et s'installent progressivement. Celles-ci dominent en effet tous les aspects du quotidien et provoquent l'épuisement et un sentiment d'impuissance. Elles se transforment aussi en douleur psychique face à l'absence d'explication médicale et une prise en charge tardive. La prise en charge lors de la consultation comporte une évaluation quantitative et qualitative de la douleur et une évaluation psychosociale pour permettre une adaptation des thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses.

L'hôpital de proximité :

De création récente, issu de la réflexion nationale "ma santé 2020" l'hôpital de proximité offre à la population un parcours de soins coordonné en mettant à disposition les services suivants :

La médecine polyvalente :

En collaboration étroite avec les médecins de ville, le service de médecine accueille des personnes fragiles nécessitant un traitement médicaux et/ou bilans complets ainsi qu'une surveillance médicale incompatible avec le maintien à domicile

Les Soins Médicaux et de Réadaptation :

L'activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.

Une structure SSR assure les missions suivantes :

- des soins médicaux, curatifs et palliatifs ;
- de la rééducation et réadaptation ;
- des actions de prévention et d'éducation thérapeutique;
- la préparation et l'accompagnement à la réinsertion familiale, sociale, scolaire ou professionnelle.

- **SMR « Appareil locomoteur »** : A pour vocation de prendre en charge les affections liées à l'existence d'un enjeu fonctionnel et d'un potentiel de récupération du patient indépendamment de son âge : Arthroplasties, Affections rhumatologiques, Affections traumatiques, Amputations.

- **SMR « Cancérologie - Oncologie »** : Suite à un séjour hospitalier en chirurgie carcinologique ou en unité de médecine. Mais également suite à des complications médicales dites d'intercure (altération importante de l'état général suite à une complication médicale : aplasie, infection, dénutrition, décompensation cardio-respiratoire...).

Mais aussi, pour aider le patient à récupérer, à améliorer son bien-être physique et moral avant une intervention lourde et pour des séjours de répit.

- **SMR « Polyvalent »** : Suite à une situation aiguë : intervention chirurgicale, accident de santé ou à l'occasion d'une maladie chronique en vue de la réinsertion au domicile après stabilisation de l'état du patient.
- **SMR « Système neurologique »** : A pour vocation de prendre en charge : des suites précoces d'AVC (Accident Vasculaire Cérébral), des affections neurologiques évolutives : SLA (Sclérose Latérale Amyotrophique), SEP (Sclérose en Plaque Évolutive), Parkinson, des troubles cognitifs après traumatisme crânien, des lésions médullaires (paraplégie) et des lésions nerveuses périphériques.

Des consultations externes spécialisées, notamment en médecine générale, infectiologie, spasticité, évaluation gériatrique et réhabilitation cognitive, lombalgies chroniques, troubles ventilatoires nocturnes.

L'hôpital de proximité met également à la disposition de l'association ARIES une équipe médicale et soignante intervenant au sein des lits halte soins santé des bartavelles ainsi qu'au sein des appartements de coordination thérapeutique.

Les soins palliatifs

- **Une équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs :**
Elle exerce une activité transversale au sein des établissements et au domicile des patients en hospitalisation à domicile. Elle propose conseils et soutiens sur les aspects somatiques, psychologiques, socio-familiaux et spirituels.
- **Une Unité de soins palliatifs (USP) :** Elle accueille des patients atteints de maladie grave et évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale, quelque soit leur provenance (domicile, services hospitaliers et autres établissements de soins). Elle permet d'élaborer et d'adapter le projet de soins et d'accompagnement personnalisé de chaque patient. Elle accompagne et soutient l'entourage du patient par la mise en œuvre de consultations externes de soins palliatifs (évaluation de la situation du patient), de consultations de suivi de deuil.



La Gériatrie

- **EHPAD** : L'EHPAD est dédié à l'accueil de personnes âgées de + de 60 ans, en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent être maintenues à domicile.
- **Hébergement temporaire** : L'hébergement temporaire est un mode d'accompagnement qui se situe principalement sur le versant du soutien à domicile : par nature, une personne âgée accueillie temporairement a vocation à retourner à son domicile ou son lieu d'accueil habituel. Il peut également constituer une réponse à l'urgence lorsque la situation à domicile subit une rupture.
- **Les Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA)** : Les PASA ont vu le jour dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012. Ils ont pour objectif d'accueillir au sein même d'une résidence, les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ayant des troubles du comportement, afin de maintenir leurs acquis, préserver leur autonomie et favoriser leur bien-être.
- **Unité d'hébergement renforcée** : L'unité de vie protégée accueille des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté compliqué de symptômes psycho-comportementaux dont la sévérité et/ou la persistance compromettent la qualité de vie du patient et sa sécurité et ne sont pas compatibles avec son maintien dans l'unité traditionnelle de l'EHPAD.
- **Unité de soins longue durée (USLD)** : L'unité de soins de longue durée est une unité dédiée aux personnes âgées de plus de 60 ans n'ayant plus leur autonomie de vie, et dont l'état de santé nécessite une surveillance constante et continue ainsi que des traitements médicaux d'entretien.
- **La plateforme d'aide aux aidants (PFAR)** : Un soutien et des propositions d'aide à destination des proches de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de maladies dégénératives. Une offre gratuite d'accompagnement personnalisé et adapté. Ce dispositif permet la coordination entre les partenaires professionnels et associatifs du territoire du Mont Blanc Vallée de l'Arve.

Les Service à Domicile (SAAD & SSIAD)

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) :

Ils assurent au domicile des bénéficiaires des prestations de services aussi biens ménagers, que d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (entretien du logement, entretien du linge, livraison de repas, courses, aide à la toilette, aide à l'habillage et au déshabillage).

Il n'est pas uniquement à destination des personnes âgées.

Attention, les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).



Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) :

Il existe depuis 2007 et est un établissement médico-social qui a pour but, de favoriser le maintien à domicile de patient en perte d'autonomie ainsi que d'éviter, écourter ou retarder une hospitalisation ou une entrée en établissement d'hébergement.

Le SSIAD contribue aussi à :

- Une surveillance clinique, un suivi de l'état de santé en lien avec le médecin traitant
- Un accompagnement coordonné dans le parcours de soins
- Apporter un soutien relationnel aux familles ou aidants en prévenant l'épuisement
- Lutter contre l'isolement, la précarité, la maltraitance, la douleur...

Le Handicap

- **Accueil de jour** : a pour objectif de permettre aux personnes handicapées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Il s'agit de préserver la socialisation des personnes accueillies, avec l'objectif de maintenir, de stimuler, voire de restaurer partiellement leur autonomie et de permettre une qualité de vie à domicile.
- **Le dispositif "répit vacances"** : a pour but de prévenir les risques d'épuisement, diminuer l'anxiété des aidants et rompre avec l'isolement en leur proposant du répit sous différentes formes tout en leur permettant de partager avec d'autres familles ainsi que de se faire orienter, informer, guider et conseiller
- **L'Espace "ressources"** : La création d'un dispositif médico-social de prise en charge de personnes handicapées par la sclérose en plaques (ou une maladie neurologique évolutive nécessitant une prise en charge similaire) L'Espace Ressources contribue, en liens étroits avec les professionnels des différents services, à faciliter la prise en charge de la personne dans une dimension de parcours, dans le respect de son rythme et de ses choix. L'Espace Ressources permet l'accompagnement dans les démarches administratives, l'aide à la vie sociale, aux loisirs, à la vie quotidienne, le soutien psychologique des personnes concernées et/ou de leurs familles, la recherche de moyens de compensation ou d'aménagement du quotidien, la médiation.
- **Hébergement permanent et temporaire** : conçu pour accueillir des adultes handicapés des deux sexes, âgés au minimum de 20 ans et ayant obtenu de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) une orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Résidence autonomie

Les résidences autonomie comportent à la fois des logements individuels et privatifs et des espaces communs dédiés à la vie collective. Elles sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

Les résidences autonomie accueillent les personnes seules ou les couples. Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations... ;
- avoir un loyer modéré.

Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus souvent par des intervenants extérieurs (médecins libéraux, SSIAD, infirmiers libéraux...).

Les critères d'admission sont les suivants :

- avoir un niveau de perte d'autonomie évalué en GIR 5 ou 6.
- avoir plus de 60 ans (une dérogation est possible pour les personnes âgées de moins de 60 ans et les personnes en situation de handicap, mais dans des proportions limitées).

Si un couple entre en même temps dans une résidence autonomie, les deux membres doivent remplir ces critères d'admission.

Protection de l'enfance

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Ils fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont alors scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur).

Les jeunes présents dans les MECS de la Fondation sont de jeunes migrants placés à la suite d'une décision du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Ainsi, au sein de nos foyers ils sont accompagnés au niveau :

- apprentissage de la langue française
- psychologique
- apprentissage de la vie en communauté
- responsabilités (gestion de leur argent, savoir faire les courses...)

Le Service d'Accompagnement aux jeunes majeurs : L'équipe du SAJM a pour mission d'accompagner les besoins et demandes des jeunes majeurs sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce service, coordonné en partenariat avec les acteurs du territoire, garantis une orientation et un accompagnement global permettant d'optimiser l'insertion sociale et professionnelle de la personne (Logement, emploi, formation, gestion du budget, accès aux droits, mobilité, santé, démarches administratives...)



Formation

L'IFAS de la Fondation a été créé pour la rentrée 2020 avec un agrément de 10 places qui s'est élevé à 25 places à partir de la rentrée 2021.

Il a pour référence théorique la pédagogie institutionnelle. Elle favorise la mise en place d'un cadre pédagogique et des méthodes actives centrées sur l'élève permettant de développer l'autonomie et la responsabilité de chacun.

L'IFAS forme au métier d'aide-soignant en apprentissage sur 18 mois et est accessible à toutes les personnes âgées d'au moins 17ans .

Ce choix permet :

- de valider une expérience terrain simultanément à une formation théorique
- d' être accompagné par un maître d'apprentissage et par l'IFAS
- d'avoir accès à une rémunération et à une formation diplômante simultanément

Planning : 1540h de formation réparties entre théorie et stages sur 44 semaines + 2 semaines de congés

Répartition des stages :

- **Module 1** : 4 semaines avec MSP
- **Module 2** : 4 semaines
- **Module 3** : 8 semaines avec MSP
- **Module 4** : 2 semaines
- **Module 5** : 4 semaines
- **Module 6** : 2 semaines

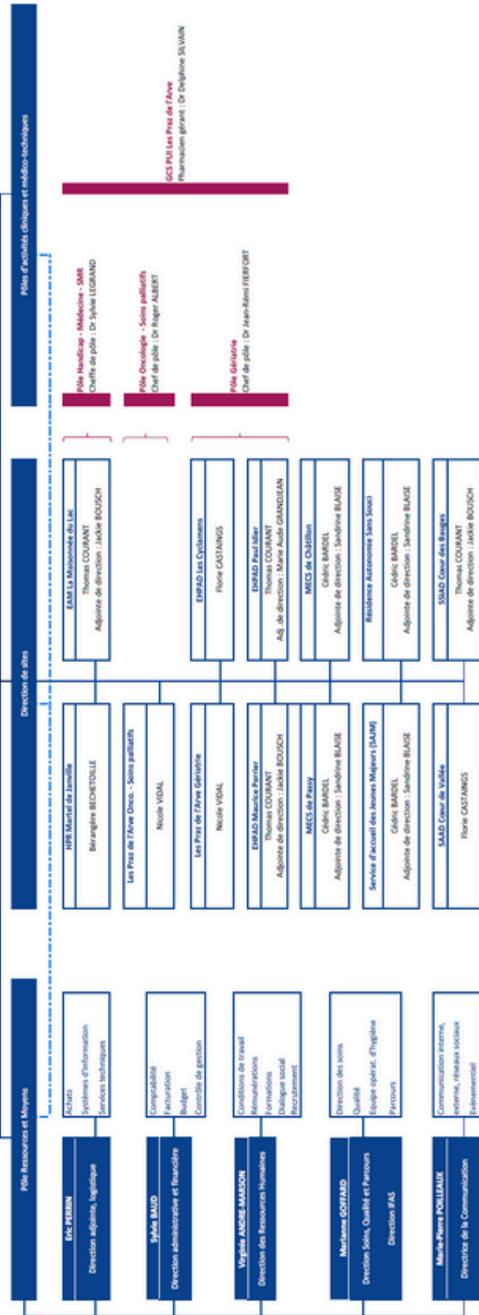
Organisation interne

Métiers de la prise en charge thérapeutique, médicale soignante, paramédicale et sociale du patient :

- Médecins
- Infirmier(e)s/ cadres de santé
- Pharmacien(ne)s
- Aides-soignants(e)s/AES
- Agents de soins
- Psychologues
- Ergothérapeutes
- Kinésithérapeutes
- Diététicien(ne)s
- Chauffeur(euse)s
- Professeur(e)s de FLE
- Coordonnateurs(trices)
- Agents des services hospitaliers
- Ouvriers d'entretien et de maintenance
- Enseignant(e)s APA
- Orthophonistes
- Assistant(e)s sociaux(les)/CESF
- Préparateur(trice)s en pharmacie
- Secrétaires médicales
- Educateur(trice)s spécialisés
- Socio esthéticienne
- Aides à domicile /AVS
- Animateur(trice)
- Agents d'accueil
- Veilleurs(euses) de nuit
- Maîtres(esses) de maison

Fonctions supports et direction :

- Direction
- Administration
- Achats
- Comptabilité
- Finances
- Informatique
- Qualité
- Ressources Humaines
- Communication
- Services Techniques



Politique de bientraitance

La fondation s'inscrit dans une politique de bientraitance envers tous les usagers, quel que soit le secteur d'activité, sanitaire, médicosocial, handicap, domicile ou protection de l'enfance et formation.

Cette politique se traduit par une « charte bientraitance » en annexe du livret (cette charte a été réalisée par un groupe de travail pluri professionnel et multi site).

La politique de bientraitance est en adéquation avec les valeurs de la fondation ALIA axées vers et pour l'humain, vers le soin et le prendre soin dans toutes ses dimensions

Les définitions

Bientraitance : consiste à répondre aux besoins fondamentaux de l'utilisateur par des actes professionnels et des pratiques professionnelles, de manière personnalisée et adaptée, afin d'améliorer son bien-être et sa prise en charge.

C'est également une démarche globale dans la prise en charge de l'utilisateur, de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés de l'utilisateur, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. 12 juil. 2012

Bienveillance : consiste à avoir une attitude positive, être à l'écoute et avoir des attentions particulières envers les usagers dans un souci de bien faire et apporter bien-être et bonheur.

Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs qui sont le professionnel, l'institution, l'entourage et l'utilisateur, l'utilisateur. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs. »

Présentation de nos établissements



Hôpital de proximité Martel de Janville

*Directrice d'établissement : Mme **BECHETOILLE** Bérangère*



Médecine

Hôpital de jour

Soins Médicaux et de Réadaptation+

Consultations spécialisées

Ouvert depuis le 09 mai 2006, le Centre Médical et de Réadaptation Martel de Janville est devenu en juillet 2022 "hôpital de proximité". Il propose tous les dispositifs thérapeutiques modernes afin d'assurer les meilleurs soins médicaux et de rééducation aux patients.

L'espace de kinésithérapie s'organise autour de différentes prises en charge spécialisées en soins médicaux et de réadaptation pour les affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux.

Au sein de l'hôpital de proximité Martel de Janville se trouvent plusieurs soins tels que :

- Un service de Médecine
- Un hôpital de jour
- Une équipe mobile de SMR
- Du SMR appareil locomoteur
- Du SMR personnes âgées poly pathologique
- Un pôle de consultations spécialisées
- Du SMR oncologie
- Du SMR polyvalent
- Du SMR système neurologique

Représentants de proximité

Guillaume **BEUFARON**



Centre de cancérologie et soins palliatifs

Les Praz de l'Arve

Directrice d'établissement : Mme VIDAL Nicole



Hôpital de jour
Cancérologie-oncologie
Soins palliatifs

L'offre de soins proposée par le Centre de Cancérologie et de Soins Palliatifs Les Praz de l'Arve est :

- Hôpital de jour
- Consultation d'annonce
- Consultation douleur chronique adultes
- Service de médecine cancérologie
- Unité de soins palliatifs (USP)
- Equipe mobile de soins palliatifs (EMSP)

L'hôpital de jour permet l'hospitalisation pour le traitement du cancer, notamment la chimiothérapie qui est réalisée sur quelques heures ou sur une journée.

Son fonctionnement fait l'objet, d'une charte, d'une autorisation spécifique et d'une évaluation qualitative continue. De plus il est sous la responsabilité des médecins oncologues.

L'équipe paramédicale est composée d'infirmières formées à la surveillance des chimiothérapies et au dispositif d'annonce.

Une IDE coordinatrice du parcours de soins en cancérologie fait le lien avec les oncologues, les équipes de ville et le patient. Son expertise permet l'identification des besoins du patient et de la personnalisation de la prise en charge des soins de supports.

Centre de gériatrie Les Praz de l'Arve

Directrice d'établissement : Mme **VIDAL** Nicole



EHPAD

Hébergement temporaire

UHR et USLD

Situé à Sallanches, l'EHPAD Les Praz de l'Arve peut accueillir 36 résidents. Il dispose de 12 places en Unité d'Hébergement Renforcée pour l'accueil des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté, dont la sévérité et/ou la persistance compromettent la qualité de vie du patient et sa sécurité et ne sont pas compatibles avec son maintien dans l'unité traditionnelle de l'EHPAD.

L'établissement dispose aussi d'une Unité de Soins Longue Durée, dédiée aux personnes âgées de plus de 60 ans, n'ayant plus leur autonomie de vie et dont l'état de santé nécessite une surveillance constante et continue ainsi que des traitements médicaux d'entretien.

L'unité propose un accompagnement thérapeutique, pluridisciplinaire, adapté à chacun. Cet accompagnement se concrétise par l'élaboration d'un projet de soins et de vie individualisé qui vise à prévenir l'apparition ou l'aggravation de la dépendance en maintenant le plus haut niveau d'autonomie possible.



Représentants de proximité

Dominique **BOULARD**

Sophie **DAUMAS**

Sylvie **DUMAS**

Céline **LE CLOAREC**

Sylvie **LIMIDO**

Christelle **LONG**

Marie-Noëlle **MEME**

EHPAD Les Cyclamens

*Directrice d'établissement : Mme **CASTAINGS Florie***



EHPAD

Unité protégée

Hébergement temporaire

Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile

Ouvert en 1993, l'EHPAD Les Cyclamens fait parti de la Fondation Alia depuis 2020 et peut accueillir 66 résidents. Il dispose d'une unité protégée de 14 places, le PARADOU, pour l'accueil de personnes âgées atteintes de troubles cognitifs avec déambulation.

Il permet une prise en charge individualisée et coordonnée dans une logique de « parcours patient » avec un accompagnement de l'entrée en dépendance jusqu'à la fin de vie.

L'établissement accueille également le SAAD de Magland, qui assure au domicile des bénéficiaires des prestations de services tels que :

- de l'aide ménagère,
- de l'aide à la personne pour des actes du quotidien (toilette, courses, habillage...)
- de la livraison de repas à domicile

Attention une aide à domicile ne se substitue pas à un(e) infirmier(e).

Représentants de proximité

Jordan **BIBOLLET**



SAAD Coeur de Vallée

Directrice d'établissement : Mme **CASTAINGS Florie**



Portage de repas à domicile

Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile

Le SAAD de Cluses assure au domicile des bénéficiaires des prestations de services tels que :

- de l'aide ménagère,
- de l'aide à la personne pour des actes du quotidien (toilette, courses, habillage...)
- de la livraison de repas à domicile



Représentants de proximité

Virginie **HIGUIER**

Maison d'Enfants à Caractère Social

Châtillon s/ Cluses et Passy

Directeur des établissements : M. **BARDEL** Cédric



Protection de l'enfance

Les MECS sont à destination de jeunes migrants qui viennent essentiellement des pays d'Afrique et de l'Europe de l'Est.

Au sein de nos foyers, les jeunes sont accompagnés aussi bien au niveau de l'apprentissage de la langue qu'au niveau psychologique avec en plus de leur parcours scolaire un(e) enseignant(e) de FLE française et un(e) psychologue.

Les éducateurs présents dans les foyers sont également là pour leur apprendre la vie en communauté et les responsabiliser (apprentissage du partage, gestion de leur argent de poche...). Des activités sportives leurs sont également proposés au sein des foyers.

A leur majorité, les jeunes doivent quitter les foyers c'est pourquoi dès l'âge de 15 ans, ils s'orientent vers une formation professionnelle qui leur assure un avenir financier à leur sortie (BTP, mécanique, cuisine, aide-soignant...). Toutefois, la Fondation les accompagne, à leur 18 ans, dans cette transition dans la vie après la MECS grâce à la Plateforme d'Aide aux Jeunes Majeurs (aide à la recherche de logement...).



Représentants de proximité

Châtillon : Manon **CHOPPE**

Passy : Rémi **LEGENDRE**

Résidence Autonomie Sans Souci Service d'Accompagnement Jeunes Majeurs

Directeur d'établissement : M. **BARDEL** Cédric



Résidence Autonomie
Hébergement temporaire
Accompagnement pour jeunes majeurs

Formule intermédiaire entre le domicile et un EHPAD, une Résidence Autonomie est un **mode d'hébergement collectif non médicalisé** accueillant des **personnes âgées autonomes** mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant et occasionnellement d'être aidées.

Située à Cluses, la Résidence Autonomie "Sans souci" met à disposition des logements indépendants (studios), des locaux communs et des services collectifs (blanchissage, restauration, etc.).

Les résidents peuvent faire appel à toutes sortes de **services d'aide à domicile** hors de la structure si nécessaire.

Le **Service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs** (SAJM) offre un suivi personnalisé pour aider les jeunes majeurs sortis de l'ASE dans leurs démarches afin de favoriser une évolution vers l'autonomie et une insertion sociale et professionnelle.

Sa mission a pour objectifs :

- De prévenir les ruptures sociales, de parcours, de scolarité et de formation,
- De permettre à des jeunes majeurs en difficultés de bénéficier d'un étayage éducatif pour accéder à l'autonomie et à la mise en œuvre de leur projet de vie.

Représentants de proximité

Corinne **DELOT**



Etablissement d'Accueil Médicalisé

La Maisonnée du Lac

*Directrice établissement : M. **COURANT** Thomas*



Handicap
Equipe ATLAS

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé La Maisonnée du Lac a rejoint la Fondation en 2019 et peut recevoir jusqu'à 50 personnes (37 places d'hébergement permanent, 8 places d'hébergement temporaire et 5 places d'accueil de jour).

Il accueille des adultes handicapés âgés au minimum de 20 ans et ayant obtenu de la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) une orientation en Etablissement d'Accueil Médicalisé.

C'est un lieu de vie qui allie soins, rééducation et animation de la vie quotidienne.

Sont proposées aux résidents des activités diversifiées visant le maintien des liens sociaux, contribuant au bien-être et à l'estime de soi tels que :

- des spectacles,
- des promenades,
- des sorties en centre équestre,
- de la voile,
- du parapente...

Pour ce faire de nombreux partenariats sont mis en place avec des associations locales.

Représentants de proximité

Anne-Gaëlle **LECOLLIER**



EHPAD Maurice Perrier et SSIAD le coeur des BAUGES

*Directrice établissement : M. **COURANT** Thomas*



EHPAD
Hébergement temporaire
Soins Infirmier à Domicile

L'EHPAD Maurice Perrier, situé sur la commune du Châtelard, dans le parc naturel régional du Massif des Bauges, a ouvert ses portes le 15 octobre 1994. Précédemment géré par le CIAS du Cœur des Bauges, l'EHPAD Maurice Perrier a rejoint la Fondation Alia en 2018.

Il possède 40 chambres pour accueillir des personnes âgées dépendantes : 38 chambres pour un hébergement permanent et de 2 chambres d'accueil temporaire. A cela s'ajoute un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés), permettant une prise en charge ciblée des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée.

Le SSIAD du Pays des Bauges possède un agrément pour 15 places.

Il s'adresse à des personnes en perte d'autonomie, de plus de 60 ans (ou moins sur dérogation), résidant sur l'une des 14 communes de l'ancien canton du Chatelard.

L'intervention du SSIAD se fait sur prescription médicale.



Représentants de proximité

Nathalie **BIDEGARAY**

Rémi **COQUET**

EHPAD Paul Idier

*Directeur établissement : M. **COURANT** Thomas*



EHPAD
Hébergement temporaire
Soins Infirmier à Domicile

La résidence Paul Idier est idéalement située sur les bords du lac d'Annecy sur la commune de Veyrier-du-Lac. C'est un lieu de vie où chaque personne âgée reçoit un accompagnement individualisé au plus près de ses attentes et de ses besoins.

Elle accueille des personnes âgées dépendantes nécessitant un accompagnement médicalisé.

Elle propose 2 types de séjour :

- Hébergement permanent (capacité d'accueil de 80 lits)
- Hébergement temporaire (capacité d'accueil de 6 lits) qui répond à des besoins tels que, une situation d'urgence à domicile, du répit pour l'aidant, un séjour avant retour à domicile ou en attente d'un hébergement permanent...

Elle possède aussi un accueil de jour qui offre aux personnes âgées vivant à domicile et souffrant de maladies neurodégénératives un service permettant de lutter contre la perte d'autonomie. Il offre également à l'aidant, un moment de répit.

Représentants de proximité



Institut de Formation pour Aides-Soignants (IFAS)

Directrice d'établissement : Mme **GOFFARD** Marianne



L'IFAS a ouvert ses portes et reçu sa première promotion en septembre 2020. Cette ouverture a été faite pour pallier à une pénurie d'aides-soignants diplômés sur le marché.

Le self est ouvert de 11h15 à 13h00 et votre coupure de repas se fait hors temps de travail. Il convient donc d'organiser vos prises de repas avec l'équipe rassemblée pour la transmission de 13h00.

Les tickets de repas coûtent 2,92€ unitaire et s'achètent par carnet de 10 tickets. Le montant sera directement prélevé sur le salaire.

Les plannings, lorsque vous serez en entreprise, sont réalisés par le ou la cadre de santé au moins 4 semaines à l'avance. La fiche désirata est affichée en même temps que l'affichage des plannings. Elle vous permet d'anticiper vos demandes qui seront prises en compte dans la mesure du possible.

En ce qui concerne les horaires, ils sont établis par l'IDE coordonnatrice de chaque unité de soins selon des règles de répartition d'effectif soignants en fonction de la charge en soins.



Représentants de proximité

Organisation de la Fondation



La charte qualité

La Fondation Alia et ses salariés s'engagent à :

Respecter les patients et leurs droits

Respectueuse des principes édités par la réglementation et la charte du patient hospitalisé, la Fondation Alia positionne le respect des droits du patient comme un élément fondamental de son engagement dans toutes ses composantes :

- Respect de la dignité
- Non-discrimination
- Secret professionnel et respect de la vie privée
- Droit à l'information
- Droit au consentement
- Droit d'accès aux informations personnelles

Assurer une prise en charge de qualité et sécurisée par

- La prise en charge continue et globale de ses patients.
- Des actions de prévention des risques.
- La qualité du système d'information.

Evaluer par

- L'évaluation des pratiques professionnelles
- L'encouragement de l'expression des patients



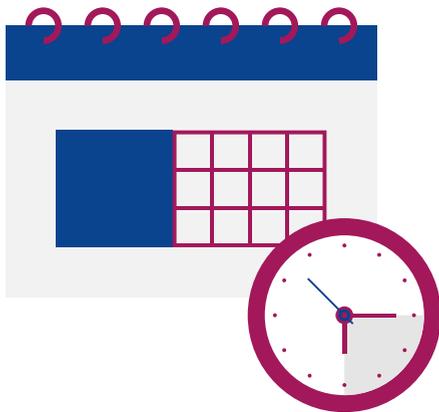
Horaire de travail & Planning

Différents plannings et horaires de travail existent selon les établissements.

Vous êtes placé(e) sous l'autorité du chef d'établissement et du responsable du service dans lequel vous êtes affecté(e).

Votre planning est affiché. Comme le prévoit votre contrat de travail, la Direction se réserve le droit, conformément à la législation du travail, de modifier « l'organisation hebdomadaire et journalière de votre horaire de travail » en considération des « besoins et des impératifs » du service, tout en respectant, sauf urgence ou événement imprévisible, un délai de prévenance raisonnable.

Vous devez être à votre poste aux heures fixées, en tenue de travail. Si vous travaillez en roulement, vous ne devrez quitter votre poste de travail qu'après l'arrivée de l'équipe suivante et le temps de transmission.



Congés

Les congés payés

Tout salarié bénéficie d'un congé annuel payé, à raison de 2.5 jours ouvrables par mois de travail effectif ou période assimilée.



Au total, **30 jours ouvrables pour une année complète.**

Ces droits sont appréciés au 1er juin de chaque année, la période de référence s'étendant du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

Demandes d'absences pour congés payés

Le Service Ressources Humaines met à disposition une Fiche de Demande d'absences. Celle-ci doit être complétée puis remise à son supérieur hiérarchique pour une première validation et transmission pour validation au Service Ressources Humaines. L'acceptation de vos congés payés ou éventuel refus, sera notifié sur l'exemplaire salarié.

Les congés pour évènements familiaux

Le personnel a droit, sur justifications et sans condition d'ancienneté à des congés spéciaux (mariage, décès...)



Les congés pour soigner un enfant malade

Une autorisation d'absence est accordée sur justification médicale au salarié dont les enfants âgés de moins de 17 ans, tombe malade.

Cette autorisation d'absence est limitée à 4 jours par enfant et par année civile. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois pour un seul ou plusieurs de ces enfants.



Absences et retards

En cas d'absence, vous devez informer votre responsable hiérarchique le plus tôt possible.



En cas d'arrêt maladie

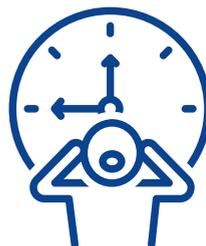
Justifier de votre absence en adressant au Service Ressources Humaines, sous 48 heures, votre arrêt de travail quelque soit la durée de celui-ci.

N'hésitez pas à envoyer un mail puis à envoyer l'arrêt original par courrier.

En cas de retard

Des petits retards peuvent avoir des conséquences bien plus importantes que vous ne pourriez l'imaginer.

Lors de votre arrivée, avant de prendre votre poste, vous devez apporter un justificatif ou à défaut une justification à votre responsable.



Le secret professionnel

En qualité de salarié ou d'étudiant dans notre établissement, vous êtes tenu au secret professionnel.

Vous n'avez pas le droit de dévoiler l'identité, l'état de santé et la nature des soins reçus par les patients accueillis dans notre établissement. Tout manquement à cette règle élémentaire aurait des conséquences néfastes sur le bon déroulement de votre scolarité et serait de nature à entraîner votre responsabilité individuelle en justice en cas de plainte d'un patient.

Accidents de travail

Respectez les consignes d'hygiène et de sécurité et en cas d'accident, même pour une blessure légère, signalez-le immédiatement à votre responsable de service ou au Service Ressources Humaines.

Ainsi, une déclaration auprès de la CPAM pourra être réalisée dans les délais impartis (48heures maximum) et vous pourrez bénéficier d'une feuille de prise en charge pour les soins.



Rémunération

- **Versement du salaire** : Par virement le dernier jour du mois travaillé.
- **Acompte** : possibilité de faire des demandes d'acompte à compter du 15ème jour du mois.
- **Bulletin de paie** : à disposition sur votre coffre-fort électronique si vous en avez un, le cas échéant à l'accueil de chaque établissement ou envoyé par courrier postal en cas d'absence.
- **Prime décentralisée** : Une prime de 5% versée trimestriellement.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au service RH.



La formation professionnelle

Chaque année, un plan de formation est défini au niveau de la Direction. Il planifie un certain nombre de formations d'adaptation au poste de travail et de développement des compétences. Nous nous efforçons d'inscrire à des formations collectives, un maximum de salariés.

Parallèlement, vous pouvez suivre, à votre initiative et à titre individuel, des actions de formation, indépendamment de votre participation aux stages compris dans le plan de formation de l'entreprise.

Vous obtiendrez les informations utiles sur les dispositifs de formation continue et leurs modalités de mise en place auprès de la Direction des Ressources Humaines.



Santé et Sécurité au travail



Les consignes de sécurité

L'employeur est responsable de la sécurité de ses salariés dans l'exercice des fonctions qu'il leur confie. Pour cela, il est du devoir du salarié de respecter les consignes générales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que le règlement intérieur.

Formation incendie

Pour votre sécurité et celle des autres, l'établissement organise chaque année pour tous les salariés une formation incendie **obligatoire**.

Des plans d'évacuation sont prévus et affichés à tous les étages. Des moyens de lutte contre l'incendie sont disposés à tous les niveaux.

Tabac, boissons alcoolisées et substances illicites

Il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les lieux dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Il est également formellement interdit d'introduire et/ou de consommer de la drogue et des boissons alcoolisées dans les locaux et votre lieux de travail. De plus il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans les établissements en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue ou autre substance.

Usage du téléphone

Les communications téléphoniques à caractère personnel reçues ou données au cours du travail avec le téléphone fixe ou portable de l'entreprise doivent impérativement être limitées au cas d'urgence.



Vie pratique



Complémentaire santé et prévoyance

Vous pouvez bénéficier d'une couverture complémentaire santé (Mutuelle) qui permet de compléter les prestations des régimes obligatoires de Sécurité sociale (compléter un bulletin d'affiliation).

Vous bénéficiez également d'une couverture Prévoyance, formée de l'ensemble des garanties et assurances, indispensables pour assurer le niveau de vie des salariés et de leur famille, en cas de décès, d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La Commission Médicale d'Établissement

La CME assure l'association du corps médical à la gestion de l'établissement.

Dans son rôle participatif, elle prépare avec le Directeur d'une part le projet médical de l'établissement qui définit, pour une durée maximale de 5 ans, les objectifs médicaux compatibles avec les objectifs du schéma d'organisation sanitaire, et d'autre part, les mesures d'organisation des activités médicales, odontologiques et pharmaceutiques.

Dans son rôle consultatif, la CME donne son avis sur le projet d'établissement, les programmes d'investissements relatifs aux travaux et équipements matériels lourds, le rapport du Directeur sur les objectifs et prévisions d'activité, le projet de budget et les comptes, le projet de soins infirmiers, le bilan social, les plans de formation, et notamment ceux intéressant les personnels médicaux et paramédicaux.

Enfin, la CME délibère sur les choix médicaux de l'année à venir.

Représentation du personnel

Le CSE est une instance unique de représentation du personnel qui résulte de la fusion des délégués du personnel (DP), du comité d'entreprise (CE), et du CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

Des élus sont disponibles pour vous informer et vous représenter auprès de la Direction. Les comptes rendus de leurs réunions sont régulièrement affichés sur les panneaux prévus à cet effet et sont disponibles sur l'intranet.

Le CSE de la Fondation Alia propose des activités ou des prestations sociales et culturelles : chèques vacances, chèques Kadoc, participation sur les tarifs de la billetterie (cinéma, bowling, tunnel du Mont Blanc, piscine...), participation aux heureux évènements (Mariage, PACS, naissances...).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants de proximité au sein de votre site de travail.



Action logement

Qu'est-ce que Action logement ?

- Des clients au cœur de nos préoccupations
- Un travail de co-construction avec les salariés, entreprises et bailleurs pour proposer des services favorisant leurs projets liés au logement
- Des services et des aides reconnus d'utilité sociale
- Un travail en synergie avec les élus des collectivités territoriales.

Les Missions :

- Répondre aux enjeux du lien entre l'emploi et le logement en faveur des salariés
- Contribuer au développement économique et à l'attractivité économique des entreprises
- Soutenir les acteurs du logement dans les territoires
- Préserver l'emploi local
- Accompagner la politique sociales des entreprises

Action logement vous accompagne également dans vos projets de :

- Conseil en financement pour l'accession à la propriété
- Réalisation de travaux...

Site internet : www.actionlogement.fr

Service client : 0 970 800 800

Adressez-vous au service RH en cas de besoin.

Restauration

Au sein de chaque établissement de la Fondation Alia des salles de pauses équipées de micro-ondes et de réfrigérateurs sont disponibles.

Un restaurant d'entreprise est également à la disposition des employés dans certains établissements et le coût d'un repas est de 2,92€. Le paiement se fait grâce à des tickets qui se vendent à l'accueil des établissements par carnet de 10.

Vestiaires & tenues vestimentaires

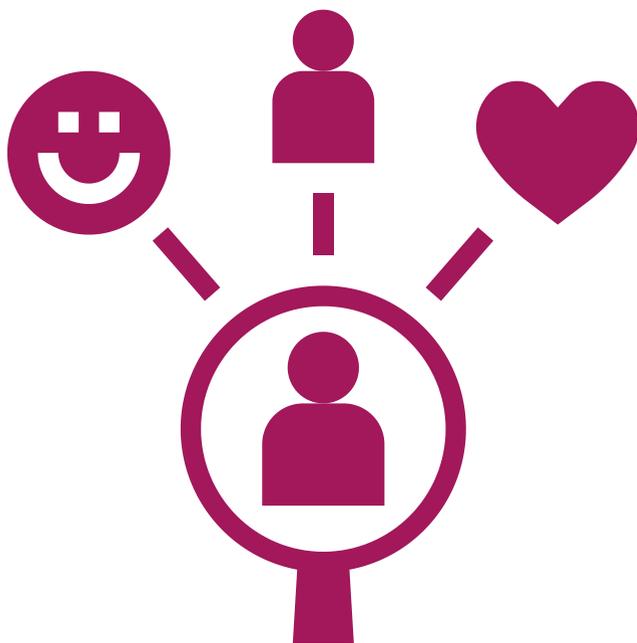
Des vestiaires équipés de casier, sont à disposition des personnes occupant un poste qui nécessite de revêtir des vêtements de travail. Le casier doit exclusivement être utilisé conformément à son objet et doit être en constant état de propreté. Vous devez vous munir d'un cadenas. La Direction se dégage de toutes responsabilités en matière de vol.

Lors de votre départ, vous êtes responsable de vider et libérer votre casier.

Il existe un mode opératoire définissant très précisément les caractéristiques de la tenue professionnelles. Vous trouverez ce document dans toutes les infirmeries.

Vous devez apporter votre tenue et n'oubliez pas d'apporter une paire de chaussures propres et fermées que vous utiliserez uniquement dans l'enceinte de l'établissement.

Le savoir être



La ponctualité l'assiduité

N'oubliez jamais qu'un patient ou qu'un collègue a besoin de pouvoir compter sur vous en temps et en heure.

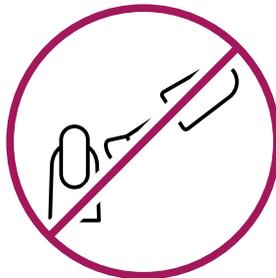


La présentation personnelle

Être soignant signifie prendre soin des autres. Pour montrer l'exemple, il faut commencer par prendre soin de soi.

Cela implique une attitude communicationnelle impeccable.

Pour des questions de respect d'hygiène : vous êtes priés d'attacher vos cheveux, de ne pas porter de vernis à ongles ni de bijoux pendant votre temps de présence dans votre unité.



*La mutuelle
et aide au
transport*



Protéger les professionnels
de santé, tout simplement

Les cotisations mensuelles 2025

Prelevé sur votre bulletin de salaire	A votre charge	Pris en charge employeur
Base obligatoire (Adulte Seul)	18.33 €	18.33 €
	36.66 €	

Prelevé Directement par la mutuelle

	Base obligatoire MNH SANTE 1	
	% *	Montant € 2025*
Adulte Seul avec enfant(s)	1.667%	28.77 €
Couple	2.109%	46.12 €
Famille	2.9%	78.15 €

	Surcomplémentaire facultative MNH SANTE 2**		Surcomplémentaire facultative MNH SANTE 3**	
	% *	Montant € 2025**	% *	Montant € 2025**
Adulte Seul	1.70%	30.03 €	2.19%	49.30 €
Adulte Seul avec enfant(s)	2.78%	72.26 €	3.75%	110.33 €
Couple	3.69%	107.98 €	4.74%	149.23 €
Famille	4.91%	156.14 €	6.51%	218.82 €

*COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS

** COTISATIONS MENSUELLES EN € TTC INDEXÉES EN € SUR PMSS 2025 (PLAFOND DE 3 925 MENSUEL €)

LES TARIFS INCLUENT LA PORTABILITÉ DANS LA CADRE DE L'ARTICLE 1 DE LA LOI N°2013-504 DU 14 JUIN 2013 RELATIVE À LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI AINSI QUE TOUTES AUTRES TAXES, IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS GREVANT LES COTISATIONS.

LES GARANTIES "SURCOMPLÉMENTAIRES FACULTATIVE MNH SANTE 2" ET "SURCOMPLÉMENTAIRES FACULTATIVE MNH SANTE 3" RELÈVENT DU CONTRAT "MNH SANTÉ FACULTATIF", CONTRAT COLLECTIF À ADHÉSION FACULTATIVE.

Les conditions de dispenses possible

- Être couvert par une autre assurance individuelle de frais de santé
- Bénéficiaire d'une couverture Maladie Universelle Complémentaire
- Bénéficiaire d'une Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé
- Salarié(e) ou apprenti(e) bénéficiaire d'un Contrat à Durée Déterminée d'une durée inférieure à 12 mois
- Salarié(e) ou apprenti(e) bénéficiaire d'un Contrat à Durée Déterminée d'une durée au moins égale à 12 mois
- Salarié(e) à temps partiel ou apprenti(e) dont l'adhésion me conduirait à m'acquitter d'une cotisation au moins égale à 10% de rémunération brute
- Salarié bénéficiaire en tant qu'ayant-droits ou à titre personnel, d'une couverture collective suivantes :
 - Un contrat d'assurance Madelin
 - Une mutuelle des agents de l'Etat ou des collectivités territoriales
 - Régime complémentaire relevant de la CAMIEG
 - Régime local d'Alsace Moselle



Aides aux transports

Transport personnel

Versement d'une allocation indemnisant le trajet effectué par le biais d'un véhicule alternatif à hauteur de **0.25cts du Km.**

Les véhicules concernés sont :

- Le vélo mécanique ou électrique
- La trottinette
- Le covoiturage (conducteur comme passager)
- Transport public hors abonnement

Le remboursement des frais de transport est exercé dans la limite de 250€ par année civile et sous réserve que le collaborateur produisent les justificatifs requis (attestation sur l'honneur à remettre au service RH pour le 15/12 de chaque année)

Transport public

Tous les salariés sont concernés, y compris ceux travaillant à temps partiel et les stagiaires.

Les transports concernés sont : le bus, le train et la location de vélo

ATTENTION : Seules les cartes d'abonnement (annuelle, mensuelles ou hebdomadaires) sont prises en charge à hauteur de 80%.

Pour les salariés effectuant moins d'un mi-temps, la prise en charge se fait en proportion du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

Le remboursement s'effectue mensuellement et au plus tard à la fin du mois suivant l'achat du titre de transport sur présentation d'un justificatif.

Rejoignez-nous sur HUBLO!

12729

Recevez des offres de remplacements en temps réel !

Téléchargez l'application Hublo, pour recevoir
toutes les offres de missions de la Fondation Alia -
Secteur Arve / Mont Blanc !



1 Partagez vos disponibilités en quelques clics

2 Recevez toutes les missions adaptées

3 Choisissez les remplacements qui vous intéressent

FALG 1, 2, 3 ou 4

Rentrez le code sur l'application



FALG 1 : Secteur Arve & Mont-Blanc
FALG 2 : Secteur St-Jorioz & Massif des Bauges
FALG 3 : Protection de l'enfance
FALG 4 : SAAD Cœur de Vallée



Contact



Siège social

146-300 rue du Manet 74130 Bonneville
04.50.07.30.00
direction@fondationalia.fr

Service des Ressources Humaines

340 Quai du Parquet, 74130 Bonneville
04.50.07.30.32
Du lundi au vendredi :
9h30-12h30 et 14h-16h30
assistant-rh@fondationalia.fr

Numéro d'urgence

Bonneville (74) - Martel de Janville et IFAS : 2139
Sallanches (74) - Les Praz de l'Arve : 1515
Magland (74) - Les Cyclamens : 04 50 89 01 22
MECS Châtillon s/ Cluses (74) :
MECS Passy (74) :
Saint-Jorioz (74) - La Maisonnée du Lac : 04 50 77 69 66
Le Châtelard (73) - Maurice Perrier : 6060
Cluses (74) - Sans Souci :
Cluses (74) - SAAD Cœur de Vallée :
EHPAD Paul Idier :



Nos établissements

Hôpital de proximité Martel de Janville

146-300 rue du Manet, 74130 Bonneville - 04 50 07 30 00

Centre de gériatrie, de cancérologie et de soins palliatifs "Les Praz de l'Arve"

161 route du Verney, 74700 Sallanches - 04 50 47 99 20

EHPAD "Les Cyclamens"

7 impasse des Houches, 74300 Magland - 04 50 89 01 10

SAAD Cœur de Vallée

15 rue du Dr Gallet, 74300 Cluses - 04.50.96.69.66

Résidence Autonomie Sans Souci

2 Rue Edouard Herriot, 74300 Cluses - 04 50 98 91 54

MECS de Châtillon s/ Cluses

980 route de Taninges, 74300 Châtillon s/ Cluses - 06 07 34 00 55

MECS de Passy

55 route de Martel à Praz, 74190 Passy - 04 50 58 82 07

SAJM et Appartements diffus

SAJM : 233 rue de l'annexion, 74700 Sallanches - 06 20 98 02 22

Appartements : 2 Rue Edouard Herriot, 74300 Cluses - 06 20 98 02 22

EAM "La Maisonnée du Lac"

644 route de la Côte, 74410 St Jorioz - 04 50 77 05 05

EHPAD Maurice Perrier et SSIAD des Bauges

23 chemin de Pré Rond, 73630 Le Châtelard

EHPAD 04 79 54 80 01 / SSIAD 04 79 54 99 74

IFAS

47 place de Saint François de Salles, Pontchy, 74130 Bonneville - 04 50 14 08 41

EHPAD Paul Idier

22 Rte des Pérouzes, 74290 Veyrier-du-Lac - 04 50 60 26 00